

Un filao abattu rue St Charles a procuré pas mal d'émois



Le filao en cours d'abattage était à l'angle des rues St Charles et Magenta. C'était un très bel arbre, un muret en pierre protégeait sa souche. Plusieurs adhérents nous ont prévenu, ci-joint le texte écrit par l'un deux. Il a été proposé sans succès à Nice Matin.



Le tronc et la souche semblent en bon état. Nous avons rencontré M Roturier, Directeur des Jardins de Menton. Il nous a expliqué qu'il y avait une nécrose à mi hauteur et son abatage correspondait à un problème de sécurité. Nous sommes pourtant dubitatifs après les nombreux abatages d'arbres communaux au Parc St Michel dans le Carei ...

Ma ville est un jardin...

Nul doute qu'on saura expliquer l'abattage d'un arbre d'une essence rare dans le centre ville par un souci de sécurité ou une maladie incurable.

L'arbre a toujours été pour l'Homme la représentation du temps, de la constance, de la sérénité.

On sait même, lorsqu'un grand Homme meurt, le comparer à un chêne qui tombe.

La maladie des arbres est un argument utile pour faire place nette et tourner une page. D'autres essences plus pratiques ou financièrement intéressantes apparaissent mais le plus souvent pour une pauvreté visuelle, olfactive, formelle ou poétique.

On saura dire que derrière cet arbre de l'école de l'Hôtel de Ville, un palmier poussait, ce qui interrogera l'ordre végétal : un arbre abattu pour laisser pousser une herbe... Les enfants de la cour de l'école, comme ce palmier, vont se sentir bien seuls.

Nul doute que force expertise viendra étayer des arguments aussi puissants que les soins prodigués à ces administrés si vite décapités. La sécurité restera l'argument brandi, ultime, indiscutable. À proximité de deux établissements scolaires, soit plus de huit cents élèves, on pourra cependant se questionner sur l'absence de dispositifs sécurisants. Hormis la venue ponctuelle et indispensable d'agents affectés à la circulation, le matériel de sécurité se réduit actuellement à une barrière de fortune qui protège le collège André MAUROIS et remplace des plots inutilisables. Quant au fleurissement de caméras de vidéosurveillance...

Nul doute qu'en bon jardinier, par ces nuits de pleine lune, on doit savoir couper et tailler. Mais si la ville de Menton est un magnifique jardin, elle semble devenir maintenant une pépinière de béton.

Incroyable !

Un projet de tour de 95 m de haut à la frontière italienne a mis en émoi nombre de personnes. Sur le site de l'ASPONA vous trouverez quelques photos montages. N'hésitez pas à nous proposer le votre !



Nécrologie

l'Aspona vient d'apprendre la disparition de M. Eugène Dutripon, décédé récemment à Nice et ne peut que regretter sa disparition. Dès 1982, il fit partie du Conseil d'Administration de l'association, où il fut élu président de 1989 à 1992 et vice-président ensuite jusqu'en 1998. Il participa activement à tous les gros dossiers contre lesquels l'Aspona s'est élevée, notamment le Projet Pelège à Garavan, l'endigage total du Bastion, la Zac St-Roman et le projet de port à Roquebrune. Ceux qui l'on connu n'oublieront pas sa gentillesse et sa courtoisie. Le Conseil d'administration adresse à sa famille ses sincères condoléances.

Dans le prochain bulletin nous aborderons le sujet de la coulée verte à Garavan avec le dépôt de permis d'un hôtel et d'infrastructures qui ne correspondent pas à la destination primitive de ce site. Nous présenterons un projet de plaquette sur le thème chemins et développement durables

Travaux plage du Buse à Roquebrune Cap Martin

Dans le précédent bulletin nous vous avons présenté ce dossier.

Un riverain de cette plage accessible uniquement à pied avait fait débarquer d'une barge une pelleteuse pour faire une tranchée destinée à alimenter en eau de mer une piscine.

Cette zone est très riche en posidonies et la photo montre bien les sédiments apportés par les travaux qui vont enliser l'herbier.



En juin 2010, les travaux ont commencés sans autorisation sur le Domaine Public Maritime. Nous avons, alors, alerté la mairie de Roquebrune et la Préfecture qui avait fait arrêter le chantier.

Le 2 juillet la mairie de Roquebrune recevait, par mail de la DDEA 06/SML/PL, l'autorisation de reprise des travaux. Le 6 juillet nous étions quelques un sur la plage avec des pancartes et nous avons fait établir un constat d'huissier montrant la présence de blocs de béton à l'emplacement d'un herbier de posidonies ainsi que de vieux morceaux de fonte a arête vive dispersés sur la plage et dans l'eau.

Une nouvelle lettre a été adressée à Monsieur le Préfet le 7 octobre, des adhérents ayant constaté que la remise en état du site n'avait pas été faite correctement.

C'est la réponse de Monsieur le Préfet à cette lettre que vous trouverez ci contre.

Qu'en pensez-vous ?



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 18 NOV. 2010

Le Préfet des Alpes-Maritimes
à
M. le président
de l'association ASPONA
164 route de Castellar
06500 Menton

direction
départementale
des territoires
et de la mer
Alpes-Maritimes

Délégation à la Mer
et au Littoral
n° 210/583

Affaire suivie par :
Francis Foulter - DML

Tel : 04 93 72 72 24
francis.foulter@alpes-
maritimes.gouv.fr

objet : Roquebrune cap Martin - plage du Buse.

En réponse à votre courrier en date du 7 octobre 2010, je vous confirme que les travaux ont bien fait l'objet des autorisations réglementaires.

Il reste entendu que le pétitionnaire est engagé par son dossier de demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau dont vous trouverez copie ci-jointe.

Il est également tenu de respecter les dispositions prévues par le récépissé de déclaration au titre du code de l'environnement.

Les services de la DDTM diligenteront, courant novembre, un contrôle sur site pour vérifier les conditions de nettoyage et de remise en état des lieux ainsi que l'implantation des ouvrages.

A la suite de ce contrôle, nous mettrons en demeure, si nécessaire, le pétitionnaire de mettre en oeuvre les moyens pour remédier aux désordres ou malfaçons.

Le Préfet

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DRM 2194

Adresse :
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Centre Administratif Départemental
des Alpes-Maritimes
BP 3003
06 201 NICE CEDEX 3
Tel : 04 93 72 72 72
Fax : 04 93 72 72 12

Pièces jointes : une

www.alpes-maritimes.equipement-agriculture.gouv.fr

Tous les documents sont accessibles sur notre site <http://aspona.free.fr/actions/buse/index.htm>

Dernière minute, l'église Anglicane est fermée, des fissures sont apparues. Le bâtiment est menacé par la construction de l'immeuble voisin !